

25 Novembre 2014

Avant-propos

Pour l'ensemble des analyses réalisées par les quatre Laboratoires Nationaux de Référence hébergés par l'Unité Virologie Immunologie Porcines (VIP), une interprétation des résultats obtenus avec les méthodes utilisées est définie dans les normes, notices de kit ou procédures correspondantes. Les avis et interprétations, conformes au paragraphe 5.10.5 de la norme NF EN ISO/CEI 17025 et basés sur la synthèse de l'ensemble des résultats concernant un prélèvement ou différents prélèvements d'un même animal ou d'un même élevage, sont émis par des scientifiques habilités et sont définis dans la procédure P.PQ3.ESS.G5, consultable sur demande.

Influenza Porcin (IP)

L'Influenza porcin n'est pas une maladie réglementée. Un réseau national de surveillance des virus influenza chez les porcins (RESAVIP), basé sur le volontariat, a toutefois été mis en place par la DGAI afin d'assurer un suivi a posteriori des souches influenza circulant dans la population des porcs domestiques, avec l'objectif de mieux comprendre l'épidémiologie de ces virus, tant au regard de la santé animale que de la santé publique, ces agents étant à potentiel zoonotique.

Dans le cadre de ce réseau, les analyses virologiques de première intention par RT-PCR gène M sont réalisées par les laboratoires vétérinaires départementaux agréés par la DGAI. Les prélèvements positifs sont adressés au LNR pour identification (sous-typage) de la souche incriminée.

Le LNR réalise lui-même les analyses virologiques de première intention par RT-PCR gène M dans le cadre d'actions d'épidémiosurveillance initiées en interne (avec la collaboration de l'Unité d'Epidémiologie Porcine) ou d'actions spécifiquement menées en collaboration avec des partenaires extérieurs. En fonction des commémoratifs accompagnants les prélèvements et/ou du contexte de réalisation des analyses, le responsable technique biologiste peut, au vu des résultats, préconiser la mise en œuvre d'analyses et/ou de prélèvements complémentaires, ou encore émettre une interprétation en relation avec d'autres résultats d'analyses réalisées par ailleurs.

Sachant que 50 % environ des élevages de porcs français sont touchés par la grippe, la transmission des résultats d'identification (sous-typage) des souches aux demandeurs (vétérinaires, laboratoires vétérinaires, DGAI, collaborateurs internes et externes ...) se fait sans mention particulière dans la plupart des cas, car généralement sont identifiés des virus influenza porcins déjà connus pour circuler en France, suite aux travaux de surveillance menés depuis 2005 :

- Des virus influenza porcins européens enzootiques du lignage « avian-like swine H1N1 ».
- Des virus influenza porcins européens enzootiques du lignage « human-like reassortant swine H1N2 ».
- Des virus H1N1 ou H1N2 issus de réassortiments entre les deux lignages enzootiques cités ci-dessus
- Du virus pandémique A/H1N1 (2009) (virus « pandemic-like swine H1N1 »).
- Des virus influenza porcins européens enzootiques du lignage « human-like reassortant swine H3N2 ».

Cependant, l'identification d'un virus « atypique », c'est à dire autre que les virus indiqués ci-dessus, fait l'objet d'un signalement spécifique (par mail) au Chargé d'Etudes Bureau Santé Animale Filière porcine (voir Annexe 5, P.PQ3.ESS.O1), afin que soient prises, si besoin, des mesures de gestion particulières (signalement aux autorités de santé publique, enquête dans l'élevage concerné, etc.). Une copie du rapport d'analyses lui est transmise accompagné de tout renseignement jugé utile par le responsable technique biologiste.